



INSCRIPTION AU COLLÈGE PIÈCES EXIGÉES 3^{ème} - 4^{ème} - 5^{ème}

L'inscription de votre enfant ne deviendra définitive que lorsque le dossier sera déposé **COMPLET** au collège :

A COMPLETER ET A SIGNER :

- LA FICHE DE RENSEIGNEMENT,
- La FICHE D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT,
- LA FICHE D'INSCRIPTION,
- LA FICHE D'AUTORISATION DE SORTIE,
- La DEMANDE DE DROIT A L'IMAGE DANS LE CADRE SCOLAIRE et les OUTILS NUMERIQUES,
- La FICHE DEMI-PENSION,
- L'ADHESION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- La photocopie du **LIVRET DE FAMILLE** (tous les membres de la famille),
- PARENTS DIVORCES** : extrait de jugement de divorce, décision du magistrat réglant la situation de l'enfant, droit de visite ou d'hébergement.
- PARENTS SEPARÉS** : décision du magistrat réglant la situation de l'enfant, autorité parentale, droit de visite ou d'hébergement.
- 1 RIB

A LIRE :

- INFORMATION SANTE
- INFORMATION EDUCONNECT
- SCODI / TRANSPORT SCOLAIRE